

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 3	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) :
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	--------------

Date de convocation : 28 mars 2017

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 avril 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-04-03-BD-16 :

Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDM pour l'année 2017.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU les statuts de l'EPCC ESAL-CEFEDM,

VU la délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016 portant sur le versement par anticipation au vote du Budget primitif 2017 d'une avance sur la contribution financière 2017 à l'EPCC ESAL-CEFEDM,

VU le Budget Primitif 2017 de l'EPCC ESAL-CEFEDM, approuvé par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2016,

VU le Budget Primitif 2017 de Metz Métropole, adopté par délibération du Conseil de Communauté du 27 mars 2017,

DECIDE d'attribuer à l'EPCC ESAL-CEFEDM une contribution financière, pour l'année 2017, à hauteur de 2 112 020 €, montant attribué en 2015 et prévu statutairement. Un premier versement de 620 673 € correspondant à 4/12^{ème} de la participation 2016 a été effectué par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 sur présentation du budget 2017 de l'EPCC, approuvé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016. Les autres versements s'effectueront trimestriellement sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie, et le solde, sur demande de l'Etablissement accompagnée d'un plan de trésorerie actualisé, du Compte Administratif 2016 et du Compte-rendu d'activités 2016 de l'ESAL-CEFEDM.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 avril 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 3 avril 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 8.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de la 2 ^{ème} partie de l'ex zone de vie par MM auprès de l'EPFL. X	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 8.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de 3 parcelles bâties à la SCI LULAVA. X	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 9 – Plateau de Frescaty : facturation des badges électroniques d'accès. X	1	
Point 10 – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de l'exercice 2017. X	1	
<i>Annexe</i> : Convention. X	1	
<i>Annexe</i> : Tableau financier. X	1	
Point 11 – Metz Métropole Développement : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. X	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 12 – Association Club Metz Technopôle : attribution d'une subvention pour 2017 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. X	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 13 – Application du tarif réduit de billetterie du Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole pour les détenteurs du Pass Lorraine. X	1	
Point 14 – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017 – affectation de l'Autorisation de Programme 17ATEC01. X	1	
<i>Annexe</i> : Programme d'investissements 2017. X	1	
Point 15 – Contribution financière à l'EPCC Centre Pompidou-Metz pour l'année 2017 X	1	
Point 16 – Contribution financière à l'EPCC ESAL-CEFEDM pour l'année 2017.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
- 6 AVR. 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Fait à Metz, le 4 avril 2017

Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL